

Vigilance et réglementation autour de l'épidémie de Covid-19

Max Roustan, maire d'Alès, a envoyé aux gérants de bars et restaurants de la ville un courrier rappelant les efforts à fournir pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

« *Conscient des difficultés qu'ils peuvent rencontrer* », Max Roustan souhaite néanmoins que les gérants de bars et de restaurants « *respectent scrupuleusement la réglementation applicable à leur activité* » : distance minimale d'un mètre garantie entre les tables occupées, 10 personnes maximum venant ensemble par table, port du masque est obligatoire pour le personnel et pour les personnes accueillies de 11 ans ou plus lors de leurs déplacements.

À défaut, le maire annonce qu'il sera contraint de passer à une phase de contrôle et de verbalisation.

Et de rappeler plus largement que « *la santé de chacun, l'avenir socio-économique et la sauvegarde de notre territoire* » sont en jeu, invitant ainsi tous les Alésiens à faire preuve de responsabilité, tant lors des animations que lors des activités quotidiennes : « *En cette période estivale propice à la convivialité, il est impératif de rester vigilant et de respecter l'ensemble des gestes barrières afin d'éviter un prochain reconfinement.* »

Vous souhaitez plus d'informations ?
Romain Capelle : 06 42 45 57 31 - romain.capelle@alesagгло.fr